

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2024_046

| | | | |
|--|-----------------------|--------------------|-------------------|
| Nombre de Conseillers | En Exercice 27 | Présents 20 | Votants 27 |
| Date de Convocation | Mardi 9 avril 2024 | | |
| Séance du | Lundi 15 avril 2024 | | |
| <p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – A. CORDERO – F. PLUJA – D. CREN – C. BALDO – A. BERNARD – E. BREBION – N. COLELLA – P. DONOT – V. GUILLEMIN – A. LOPEZ – P. MARECHAUX – E. MARTIN – M. MARTIN – T. RENARD – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH.</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : J.Ch. VERGEYNST à F. PLUJA – G. CASAS à C. LEVY – J. BADIE à J.Ch. MORICONI – A. BAUER à A. BERNARD – A. LE MOIGNE à E. MARTIN – F. PORTELLA à C. QUEYRAT – J.M. THOBOIS à P. DONOT.</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : Néant.</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY.</p> | | | |

OBJET : Dénomination du parc situé avenue de la Cantaranne

Monsieur le Maire explique qu'il convient de dénommer le parc situé avenue de la Cantaranne, et qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner audit parc.

Monsieur le Maire propose la dénomination suivante « Écris l'histoire ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la dénomination du parc « Écris l'histoire » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-066-216601443-20240415-DEL IB_2024_

Mis en ligne le 02/05/2024